FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

ATTESTATION ADULTE ACCOMPAGNATEUR

CNJ / CNF / DTN • octobre 2021

Afin de permettre l’accueil d’un plus grand nombre de jeunes dans les clubs, la Fédération française de cyclotourisme a créé le statut « d’adulte accompagnateur ». Ce dispositif est un moyen pour inciter la personne à s’engager dans le processus de formation fédérale (animateur – initiateur – moniteur). Une demande de contrôle de l’honorabilité sera demandée aux services de l’Etat.

* Conditions :

» Être licencié au club ;

» Pratiquer régulièrement l’activité route / VTT ;

» Être motivé par l’encadrement des activités jeunes.

* Compétences :

» Être attentif au comportement des jeunes ;

» Être capable de vérifier le vélo avant de partir en randonnée ;

» Être capable de transmettre les consignes de sécurité en randonnée.

* Comportement attendu :

» Accompagner le groupe avec vigilance ;

» Avoir un comportement irréprochable (respect des règles, des jeunes et des consignes) ;

» Veiller au partage de l’espace (route et chemins) ;

» Utiliser un vélo conforme aux prescriptions du Code de la route ;

» Porter un casque réglementaire.

* Déroulement des activités :

» L’adulte accompagnateur applique les consignes dictées par l’animateur, l'éducateur ou le président de club (horaires, déroulement de la sortie, exercices, sécurité, etc.).

L’attestation est délivrée pour l’année par le président du club après avis du responsable des éducateurs le cas échéant.

Nom Prénom

Président du club

N° fédéral

**Atteste que**

Nom

Prénom

Date de naissance

Licencié au club

Lieu de naissance

Dpt de naissance

N° licence

Remplit les conditions pour être « adulte accompagnateur » et participer sous la responsabilité d’un animateur, d'un éducateur qualifié (initiateur, moniteur, instructeur) ou du président du club le cas échéant, à l’encadrement des jeunes.

Fait le à

Le président L’éducateur de la structure jeunes L’intéressé

Signature président

Signature éducateur

Signature intéressé